

De : [Rioux, Me Marie-Claude](#)
À : [Plourde-Duchaine, Catherine](#)
Objet : TR: Protecteur du citoyen
Date : vendredi 28 novembre 2025 10:18:04
Pièces jointes : [image001.jpg](#)
[image002.png](#)
[image003.png](#)
[image004.png](#)

Me Marie-Claude Rioux

Présidente

Commission de la fonction publique

800, place D'Youville, 7e étage
Québec (Québec) G1R 3P4
Téléphone : 418-643-1425, poste 331
Sans frais : 1 800 432-0432
www.cfp.gouv.qc.ca



Avis de confidentialité

Le présent courriel peut contenir des renseignements confidentiels et ne s'adresse qu'à la personne destinataire dont le nom figure ci-dessus. Si ce courriel vous est parvenu par mégarde, veuillez nous en aviser et le supprimer. Merci.

De : Rioux, Me Marie-Claude <Marie-claude.rioux@cfp.gouv.qc.ca>

Envoyé : mercredi 12 novembre 2025 10:22

À : Effectif de la CFP <EffectifDeLaCFP@cfp.gouv.qc.ca>

Cc : Rioux, Me Marie-Claude <Marie-claude.rioux@cfp.gouv.qc.ca>

Objet : Protecteur du citoyen



Bonjour,

J'ai eu différentes réactions face à notre proposition d'intégrer le personnel au Protecteur du citoyen plutôt qu'au SCT.

Bien que la majorité semble favorable, je remarque qu'il y a quelques opinions contraires.

De mon côté, j'ai envie de me battre pour vous.

De m'assurer que le point d'accueil sera bienveillant, avantageux quant à vos conditions de travail et vous permettra de vous réaliser, professionnellement parlant.

Pour ceux qui vont au TAT, les liens sont plus faciles à tisser parce que je participe à la Table des présidents de tribunaux administratifs. Je connais donc déjà Annie Beaudin.

J'ai été secrétaire associée et greffière du Conseil du trésor. Je connais bien le SCT. Je siège également au Forum des partenaires en intégrité publique. Je connais donc le Protecteur du citoyen.

Dans mes démarches, je pense à l'ensemble du personnel. J'aimerais que les équipes soient transférées, ensemble.

Le projet de loi traite spécifiquement de la vérification, mais nous avons des collègues très importants qui font des communications, des ressources humaines, de l'administratif pour nommer que ceux-là.

Le Protecteur du citoyen est effectivement un organisme hors fonction publique. Si des employés y étaient transférés, cela se ferait **avec un droit de retour au sein de la fonction publique. Cette règle est un incontournable.** Elle est automatiquement prévue lors de transfert d'employés LFP vers un organisme hors LFP

Je tiens également à vous mentionner que la rémunération est légèrement plus avantageuse au PCQ que dans le reste de la fonction publique +5% approx. Les employés cotisent aux mêmes régimes de retraite. Les règles de télétravail sont plus avantageuses car, à ma connaissance les employés sont présents physiquement au bureau une vingtaine de jours par an.

Cela dit, pour obtenir le transfert vers le PCQ, je devrai me battre. Cela va me demander de l'énergie, va commander de tirer différentes ficelles et me mettre sur le grill face aux autorités et le résultat n'est pas garanti. Il se peut que le SCT demeure la seule issue.

Bref, tout cela pour vous indiquer que si la position n'est pas commune et assumée, je vais laisser le projet de loi suivre son cours et laisser le transfert vers le SCT s'opérer.

Dans tous les cas je vais tout faire pour tenter de faire respecter vos primes, horaires de travail et autre mais vous comprendrez que je ne suis pas décisionnelle sur ces aspects.

Je vous demande donc de remplir le sondage suivant :

Pour ceux qui ne vont pas au TAT vous préférez ([Afficher/voter dans le navigateur](#))

Me Marie-Claude Rioux

Présidente

Commission de la fonction publique

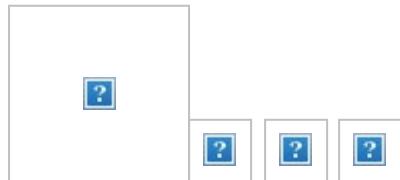
800, place D'Youville, 7e étage

Québec (Québec) G1R 3P4

Téléphone : 418-643-1425, poste 331

Sans frais : 1 800 432-0432

www.cfp.gouv.qc.ca



Avis de confidentialité

Le présent courriel peut contenir des renseignements confidentiels et ne s'adresse qu'à la personne destinataire dont le nom figure ci-dessus. Si ce courriel vous est parvenu par mégarde, veuillez nous en aviser et le supprimer. Merci.